

Convention cadre de partenariat entre l'AMRF et la MSA

Entre:

LA MSA MIDI-PYRENEES NORD,

Organisme de droit privé exerçant une mission de service public régi par les articles L723-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime (CRPM), dont le siège est sis 17 avenue Victor Hugo, 12000 RODEZ représenté par Eric DALLE, en sa qualité de Directeur général dûment habilité à l'effet des présents, en présence de Sabine DELBOSC-NAUDAN, Présidente,

ci-après dénommée la « MSA »

D'une part,

ET:

L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU TARN,

Association loi 1901, fédération d'associations départementales, représentée par Patrick Carayon, Président

ci-après dénommée l'« AMRF »

D'autre part,

Ci-après désignées individuellement « la partie » ou collectivement par les « Parties »,

Il a été préalablement exposé puis convenu et arrêté ce qui suit.

PREAMBULE

MSA

Forte de son réseau de 35 caisses, la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France. A ce titre, elle gère l'ensemble de la protection sociale obligatoire des non-salariés et des salariés agricoles : risques maladie, maternité, invalidité, accidents du travail et maladies professionnelles, vieillesse (retraite, décès), prestations familiales (y compris les prestations logement et minima sociaux), ainsi que la retraite complémentaire des chefs exploitants et d'entreprises agricoles. Plus de 5,2 millions de ressortissants sont dénombrés au régime agricole au 1er janvier 2022. La MSA s'adresse aussi plus largement à l'ensemble des habitants des territoires ruraux en contribuant au développement sanitaire et social en ruralité comme le code rural le prévoit.

Dans le cadre de la lutte contre l'isolement géographique ou social, la MSA (seule ou en partenariat) travaille à garantir une offre de soins à la portée de tout le milieu rural, soutenir l'insertion par l'emploi, agir pour l'amélioration du cadre de vie dans les territoires ruraux. Selon les cas, elle peut agir directement en mobilisant ses propres équipes sociales ou médico-sociales, soutenir les initiatives locales au titre de son action sanitaire et sociale et de sa politique de prévention sanitaire, ou encore contribuer à l'émergence de solutions nouvelles au titre de l'économie sociale et solidaire, directement portée par le groupe MSA ou en lien avec d'autres acteurs du territoire.

Face à la répartition très inégale des professionnels de santé sur le territoire français, aux difficultés de déplacement et au vieillissement de la population, la MSA propose des services et des modes de prise en charge innovants. Ses initiatives, fondées sur l'expérimentation, prennent de multiples formes, allant de solutions d'habitat intermédiaire et d'accompagnement à domicile pour les personnes âgées, ou encore de soutien aux aidants.

De même dans le champ de la Famille, pour contribuer au rééquilibrage territorial dans l'accès aux droits et aux services pour les familles, la MSA accompagne les acteurs locaux (collectivités territoriales et associations) pour le développement d'une offre adaptée aux spécificités territoriales. La MSA soutient financièrement l'action des collectivités et associations via son nouveau dispositif Grandir en milieu rural et impulse des démarches de démocratie participative pour des solutions innovantes avec ses Chartes territoriales avec les familles. Elle est ainsi un partenaire naturel des Caf sur le déploiement du service public de la petite enfance en milieu rural ou encore l'animation de la vie sociale.

La situation difficile du marché de l'emploi conduit en outre la MSA à engager ses forces aux côtés des entreprises et des salariés. Elle mène des actions pour répondre aux difficultés de recrutement tout en favorisant l'accès à l'emploi de ceux qui en sont le plus éloignés, et la réponse aux besoins en matière de formation et d'insertion.

Partenaire du monde agricole, elle soutient les jeunes entrepreneurs dans leur installation, simplifie les démarches administratives et accompagne ses ressortissants dans les crises qu'ils subissent. Elle agit aussi plus spécifiquement pour la prévention du mal-être agricole, dans un contexte où le nombre de suicides reste encore trop élevé dans ce secteur. Parallèlement, elle réalise des formations, que ce soit dans les lycées agricoles ou les entreprises, et s'investit dans la prévention, notamment en matière de risques professionnels.

La MSA agrège et produit également des données sur le monde agricole et la population rurale, rendues disponibles sur son outil libre GéoMSA (<https://geomsa.msa.fr>). Celui-ci regroupe plus de 700 indicateurs avec des niveaux géographiques allant de la commune jusqu'à la région, sur des thématiques couvrant l'emploi, la santé, les accidents du travail, la retraite, la famille, mais également les populations et conditions de vie.

La MSA est enfin positionnée par les pouvoirs publics comme point d'entrée privilégié "pour faciliter les démarches des agriculteurs et chefs d'entreprise agricoles en difficulté et identifier les dispositifs les plus appropriés pour répondre à leurs besoins". A ce titre, elle intervient auprès de ses adhérents qui se trouvent en situation de mal-être, *i.e* en état physique ou mental dégradé, issu de situations multifactorielles : professionnelles, personnelles, économiques ou encore sociales, difficultés qui peuvent conduire jusqu'au suicide. Dans ce cadre, la CCMSA apporte un soutien au réseau des 35 caisses MSA pour déployer le programme et pour participer au plan national interministériel de prévention du mal-être.

Elle anime le réseau des responsables du programme de prévention du mal-être en caisses de MSA, apporte méthodologie et outillage, organise le suivi à l'échelle nationale. Elle développe des partenariats nationaux avec d'autres acteurs qui facilitent la coopération sur le terrain.

AMRF

Créée en 1971, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) fédère plus de 13 500 maires ruraux au sein d'un réseau solidaire de 89 associations départementales, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques.

Rassemblés autour d'une identité forte, les membres de l'AMRF portent la voix des communes ancrées sur les territoires ruraux pour défendre leurs enjeux spécifiques.

Forte de son militantisme et de sa représentativité, l'AMRF est aujourd'hui l'interlocutrice incontournable des communes rurales auprès des pouvoirs publics et des grands opérateurs nationaux.

C'est ainsi que les Parties se sont rapprochées afin d'encadrer les modalités de ce partenariat et d'optimiser la complémentarité de leurs actions respectives à destination de la population rurale.

Elles reconnaissent que c'est d'un commun accord qu'elles ont pu convenir des dispositions suivantes.

CHAPITRE 1- LA COORDINATION DES ACTIONS DE LA MSA ET DE L'AMRF ARTICLE 1

- OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'encadrer les relations contractuelles entre les parties, de préciser les droits et obligations qui incombent aux parties dans le cadre du partenariat et de définir les modalités de transmission des données entre la MSA et l'AMRF.

ARTICLE 2- OBJECTIFS DU PARTENARIAT

Les partenaires ont pour objectifs communs de :

- s'inscrire dans une démarche de relais d'informations auprès de leurs réseaux et adhérents, notamment concernant les dispositifs et offres en local
- renforcer la coordination entre les parties et assurer la meilleure articulation en local
- faciliter le développement d'actions communes sur les territoires ruraux

Ayant constaté la complémentarité de leurs objectifs, l'AMRF et la MSA conviennent de signer la présente convention cadre de partenariat, portant sur quatre volets :

l'accès aux droits ;
l'accès aux services ;
la prévention du mal-être agricole ;
le soutien à l'emploi agricole

• Volet 1 - Accès aux droits et lutte contre le non-recours

Depuis 2008, forte de sa compétence sur l'ensemble des législations de sécurité sociale, la MSA propose une action d'aller-vers, le « Rendez-vous prestations » qui permet aux assurés

de faire valoir l'intégralité de leurs droits. Ce rendez-vous consiste en un entretien individuel et personnalisé, d'une durée moyenne d'une heure, qui peut se tenir en accueil physique, au téléphone ou en visio. Il est soit proposé par la MSA, soit demandé par l'assuré lorsque sa situation rend nécessaire de faire un point sur l'état de ses droits sociaux. Les Rendez-vous prestations visent à lutter contre le non-recours aux droits et contribuent à apporter le juste droit en cas de changement de situation de l'adhérent.

Ce dispositif phare du point d'accès unique en MSA concerne l'ensemble des prestations légales ou extralégales, de base et complémentaire, en santé, famille et retraite, ainsi que les aides diverses et l'offre de services MSA. Il est vérifié à cette occasion que l'assuré fait le plein de ses droits dans tous les domaines gérés par la MSA, l'objectif étant que l'assuré bénéficie de toutes les prestations prévues. Au-delà, la MSA informe plus largement l'assuré et l'oriente, au besoin, vers des partenaires et organismes externes.

La MSA développe par ailleurs des actions pour faciliter l'inclusion numérique : ainsi la MSA, met à disposition dans ses agences des bornes d'accueil interactive en libre-service à l'intention ses adhérents afin qu'ils puissent effectuer leur démarches administratives dématérialisées. Si besoin, un agent MSA les accompagne dans cette réalisation. La MSA soutient donc les actions d'inclusion numérique en zone rurale, et de médiation numérique.

Concernant l'accès aux droits de toutes les populations dans les zones rurales, la MSA est un des 11 opérateurs socle du Programme France Services et participe ainsi au retour du service public au cœur des territoires en regroupant dans un même lieu des services administratifs et accompagne les usagers dans leurs démarches administratives, tout en exploitant les potentialités du numérique.

• **Volet 2 - accès aux services à la population en milieu rural**

La MSA est partenaire du plan France Ruralités, notamment sur le Programme Villages d'avenir. Il permet d'offrir des solutions concrètes aux difficultés quotidiennes des habitants avec des mesures en faveur de la santé, du logement, de la mobilité (aide aux permis de conduire), de la jeunesse (à son maintien dans les territoires ruraux), du petit commerce... Ainsi la MSA renforce sa présence sur les territoires et faire de la MSA « la protection sociale du premier kilomètre ».

La MSA est reconnue dans son rôle de porteur de structures de par ses atouts majeurs garants de son efficacité :

- La connaissance du terrain et des besoins des populations des territoires ruraux et/ou fragiles, qui suscite une proximité géographique et relationnelle avec les publics et constitue un gage de confiance,
- La qualité du service rendu, grâce aux agents MSA déjà polyvalents sur l'ensemble des branches de la Sécurité sociale (guichet unique MSA),
- Un ancrage dans l'écosystème local, compte tenu de l'action de ses élus et des partenariats locaux existants entre chaque caisse locale avec les collectivités territoriales, les associations, les entreprises, les partenaires.

Pour sa part l'AMRF a participé à l'élaboration et la mise en œuvre, d'abord de l'Agenda rural puis du Plan France Ruralité. Elle est à l'origine du programme Villages d'Avenir.

Présente au cœur des territoires, la MSA développe une offre de services au-delà de sa mission de service public afin de répondre aux besoins des populations rurales. Les actions